

Vers le zéro pesticide Une ambition pour l'eau en Bretagne ?

Judi 12 janvier 2023, le Creseb a réuni les acteurs de l'eau, du monde agricole et associatifs de la région et des chercheurs en sciences humaines et environnementales, pour échanger sur l'objectif zéro pesticide d'ici 2040 en Bretagne. Organisée dans les locaux de l'EHESP autour d'exposés et table ronde en matinée et d'ateliers thématiques en après-midi, la journée a été riche en échanges. Ces derniers ont mis en évidence la difficulté à se passer totalement des pesticides et démontré l'importance de mobiliser des leviers de natures diverses, depuis l'exploitation agricole jusqu'aux politiques nationales et européennes.



Plus de 140 participants et 18 intervenants se sont réunis dans les locaux de l'EHESP pour une journée d'échanges privilégiant l'approche systémique de la problématique pesticide. ©Creseb

Au cours de la journée, les réflexions ont principalement porté sur la question de l'usage agricole de produits phytosanitaires. « Mettre en place des « communes zéro-pesticide », c'est assez facile à réaliser et nous l'avons déjà fait, présente Bruno Ricard, président de la commission locale de l'eau du SAGE Rance-Frémur Baie de Beausseis et membre du Creseb. C'est au niveau agricole que se situe l'enjeu majeur aujourd'hui. »

Les pesticides, un danger pour notre santé et notre environnement

Dès les années 1960, l'usage de produits phytosanitaires a révolutionné l'agriculture en permettant une production volumineuse à bas coût. Seulement, leur utilisation a des conséquences néfastes sur la santé humaine et l'environnement. « On assiste aujourd'hui à une contamination quasi-généralisée des environnements : eaux, sols, air extérieur et intérieur », présente Cécile

Chevrier, épidémiologiste à l'Inserm. Et la contamination des milieux s'effectue principalement par les sols lors de l'épandage de produits de protection des cultures. « Et toute cette pollution termine dans l'eau », explique Chantal Gascuel, hydroagronome à l'Inrae. La qualité d'une eau sur un territoire est donc révélatrice des activités humaines qui s'y déroulent. « De plus, l'exposition professionnelle ou environnementale aux pesticides augmente le risque de développer certaines pathologies, comme des cancers, des malformations congénitales, des troubles neurologiques et des retards



Cécile Chevrier, épidémiologiste, directrice de recherche à l'Inserm et responsable de l'équipe Elixir, UMR Irset, Rennes. ©Creseb

Chantal Gascuel, hydro-agronome, directrice de recherche et ex-directrice scientifique adjointe Environnement à l'Inrae. ©Creseb



cognitifs, notamment chez les enfants », complète Cécile Chevrier. La suppression des pesticides est donc un enjeu fort de santé publique et environnementale.

L'échec du plan Écophyto

Dès 2008, le gouvernement français a souhaité une réduction de 50 % de l'usage des pesticides sur 10 ans. Malheureusement, ce plan a été un échec pour deux raisons. « La première, c'est que le gouvernement n'a pas pris en compte le fait que les exploitations agricoles sont majoritairement prises

dans des filières dont le rôle, avec celui des distributeurs, est prépondérant dans la transformation et la vente des productions agricoles, explique Alexis Aulagnier, sociologue à l'Institut d'études politiques (IEP) de Bordeaux. Or, ces acteurs de la transformation et de la vente sont peu ou pas ciblés par le plan Ecophyto. La deuxième erreur, c'est que la réduction de l'usage de produits chimiques a été pensée à l'échelle des pratiques agricoles à la parcelle et non à l'échelle du système de cultures au niveau de l'exploitation. »

Pour le sociologue, l'échec du plan s'explique par une mauvaise circulation des connaissances scientifiques dans l'action publique, l'absence de régulation ou d'interdiction des pesticides ainsi qu'une approche systémique de l'exploitation agricole oubliée au cours du temps.

Le Creseb et ses partenaires ont donc décidé d'identifier ensemble des enjeux pour aller vers le zéro produit phytosanitaire à l'horizon 2040. Plusieurs acteurs, dont des acteurs de filières, ont présenté lors de la table ronde leurs initiatives pour relever ce défi, sous le regard critique de scientifiques experts en économie, sociologie et agronomie. ■

« Ce n'est pas à l'agriculteur d'assumer seul les conséquences des produits phytosanitaires sur notre santé et sur notre environnement. [...] L'idée est de travailler à la fois avec les agriculteurs, les transformateurs et les acheteurs »



Lizig Cloarec, technicienne agricole et bocage à Morlaix Communauté, et Armel Gentien, chargé de mission agricole pour les bassins versants du Syndicat mixte de l'Horn. ©Creseb

Les PSE, un levier viable pour le zéro pesticide ?

Des collectivités proposent aux producteurs de légumes présents sur certains bassins versants d'être rémunérés pour l'arrêt de l'utilisation d'herbicides sur leurs cultures.

À l'occasion de la table-ronde, Armel Gentien, chargé de mission au syndicat mixte de l'Horn, et Lizig Cloarec, technicienne agricole et bocage au sein de Morlaix Communauté, sont venus présenter le dispositif de paiement pour services environnementaux (PSE) que leurs structures, en partenariat avec Lannion Trégor communauté, proposent aux producteurs de légumes de leur territoire. Ses objectifs sont multiples : aménager les parcelles en « risque fort » de transfert, supprimer l'utilisation d'herbicides en cultures légumières ou lutter contre l'érosion intra-parcellaire¹. « En tout, 51 exploitations sont engagées depuis 2021 », présente Lizig Cloarec.

Un paiement plus ou moins incitatif

Un budget de 1 697 906 € est prévu sur 5 ans, soit une moyenne de 33 292 € par exploitation. Le paiement pour services environnementaux se fait à l'hectare et le prix varie selon le type de service rendu et le statut de l'action (création/ transition ou maintien/ entretien). « Selon les cultures, les paiements sont plus ou moins incitatifs », reconnaît Armel Gentien. Pour le chou-fleur ou l'artichaut, passer d'un désherbage chimique à mécanique est facilement réalisable et la valorisation se révèle incitative. En revanche, ce n'est pas la même histoire pour l'échalote. « En raison d'un paillage sous plastique, le désherbage mécanique de l'échalote est estimé entre 50 et 100 heures supplémentaires de travail à l'hectare, ce qui représente un coût beaucoup plus élevé que celui de la chimie, coût que le PSE n'arrive pas à compenser », précise l'animateur.

Quid du financement ?

Supprimer le désherbage chimique suppose donc de faire appel à davantage de travail humain ou à des innovations technologiques², ce qui coûte cher. Aujourd'hui, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne finance les paiements pour services environnementaux mais elle ne pourra pas le faire indéfiniment... Dès

lors, faut-il répercuter la hausse du prix des aliments sur les autres acteurs de la filière, sur les consommateurs ou encore sur les entreprises qui produisent les produits phytosanitaires en appliquant en quelque sorte le principe du pollueur-payeur ?



Alain Carpentier, économiste, directeur de recherche à Inrae, UMR Structures et Marchés Agricoles, Ressources et Territoires (Smart). ©Creseb

Pour Alain Carpentier, la meilleure solution consiste à taxer les produits phytosanitaires et à reverser la recette de cette taxe aux agriculteurs réduisant l'usage de pesticides. « Une taxation ferait grimper les prix et obligerait les agriculteurs et leurs filières à se tourner vers d'autres alternatives, explique-t-il. Mais pour être efficace, cette décision doit être prise à l'échelle nationale, voire européenne. » Malheureusement, l'idée d'une taxation « a déjà été écartée par le gouvernement lors du plan Ecophyto », précise le sociologue Alexis Aulagnier.

Pour Ludovic Brossard, conseiller municipal de la ville de Rennes délégué à l'Agriculture urbaine et à l'alimentation durable, « ce n'est pas à l'agriculteur d'assumer seul les conséquences des produits phytosanitaires sur notre santé et sur notre environnement ». Pour lui, l'agriculteur doit être rémunéré au juste prix car « on est tous pollueurs et donc tous responsables ».

Pour que des initiatives, telles que les PSE, puissent aboutir, il faut donc un cadre national fort avec une réelle réflexion sur la gestion du prix des denrées alimentaires. ■

1. Notamment à l'aide d'effaceurs de traces de roues qui diminuent le risque de ruissellement en supprimant les voies de transfert préférentiel de l'eau.
2. Comme les robots autonomes.

Rennes, une métropole pilote pour développer l'agriculture et améliorer notre alimentation ?

La métropole s'est engagée à atteindre le zéro pesticide d'ici 2030. Quels sont les leviers proposés pour y arriver ?

« La métropole de Rennes et son architecture en archipel, mêlant communes et zones naturelles, est composée à 55 % de terres agricoles », rappelle Ludovic Brossard lors de la table ronde. Cette organisation territoriale est source d'alimentation et d'emploi pour les habitants de la métropole. Seulement, près de la moitié des exploitants partiront bientôt à la retraite sans être remplacés. Et la hausse du prix des aliments ainsi que la crise accentuent la précarité alimentaire. C'est pourquoi la métropole a décidé d'instaurer un nouveau Plan alimentaire territorial (PAT).



Ludovic Brossard, élu délégué à l'alimentation durable et l'agriculture urbaine à la ville de Rennes. ©Creseb

Favoriser la production et la consommation locales

Côté producteurs, ce plan vise l'installation de nouveaux exploitants grâce à la mise à disposition de 300 ha dédiés à l'agriculture biologique. La démarche intègre aussi l'objectif « Territoire zéro pesticide » d'ici 2030 pour préserver la qualité des sols et de l'eau. « Nous proposons aux agriculteurs d'effectuer un diagnostic de leur exploitation en vue de changer ou d'améliorer leurs pratiques », indique l'élu.

Côté consommateurs, la métropole souhaite améliorer la visibilité des points d'aide alimentaire et proposer des produits bios et locaux dans la restauration collective municipale. Cet objectif implique l'émergence de plateformes logistiques axées sur la production locale et durable. « L'idée est de travailler à la fois avec les agriculteurs, les transformateurs et les acheteurs », précise Ludovic Brossard.

Si ces objectifs ambitieux ont été salués par les scientifiques et les acteurs locaux présents à la table ronde, « le passage de décisions stratégiques au plan d'action nécessite de travailler sur la cohérence pour que ce plan soit judicieusement coordonné », indique Lorène Prost, agronome à l'Inrae. « Les acteurs devront travailler tous dans le même sens, ce qui ne sera pas facile en l'absence de conditions réglementaires restrictives », complète Alain Carpentier, économiste à l'Inrae.

Redonner aux citoyens leur pouvoir de décision

Une autre problématique concerne la question du pouvoir alimentaire : comment recréer les conditions d'un choix pour le consommateur ? En effet, ce sont soit les centrales d'achats, soit des acteurs privés, qui fixent les prix, eux-mêmes dépendants de flux lointains internationaux. « Pour que l'agriculture rennaise puisse peser dans la balance et être choisie par nos concitoyens, il faut nécessairement que les acteurs du monde agricole soient rendus visibles aux yeux des consommateurs, répond l'élu. C'est pourquoi, nous souhaitons instaurer une démocratie alimentaire sur la ville de Rennes. » L'un des outils testés par le PAT est la mise en place



Lorène Prost, agronome système à Inrae, UMR Science Action Développement - Activités Produits Territoires (Sadapt). ©Creseb

d'une sécurité sociale alimentaire. Comme pour la santé, il s'agit de cotiser pour accéder plus facilement à des produits sains et locaux. « Aujourd'hui, nous faisons face à des verrous économiques, culturels, physiques, avec des déserts d'alimentation durable sur nos territoires, continue Ludovic Brossard. Il faut donc travailler sur le paysage alimentaire et réfléchir à la manière dont on peut montrer des espaces de production, de transformation, de distribution et de consommation pour une alimentation durable et ce, même en ville. » Pour cela, la métropole a prévu d'instaurer des espaces d'agriculture urbaine, de créer des cuisines partagées dans les quartiers et de promouvoir l'économie sociale et solidaire. « Nous avons fait de l'étude des blocages économiques une priorité afin de redonner aux citoyens leur pouvoir de décision », conclut Ludovic Brossard. ■

Exposition « L'agriculture Eau quotidien »

A l'occasion de cette journée, l'exposition photo « L'agriculture Eau quotidien » conçue en 2021 par Amélia Veitch, photographe et ethnologue, en collaboration avec l'EPAB, l'établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez, a été présentée.

Cette exposition propose de porter à connaissance du grand public la manière dont se manifeste au quotidien l'engagement des agricultrices de la baie de Douarnenez vis-à-vis de la qualité de l'eau. Vous y découvrirez des femmes et des hommes, qui œuvrent chaque jour à leur manière et à travers des systèmes agricoles différents pour une agriculture plus vertueuse pour l'environnement. Les neuf portraits exposés ont été réalisés par Amélia Veitch, qui s'est immergée dans le quotidien de ces femmes et de ces hommes, cherchant à mettre en lumière la manière dont se traduit le sens de leur engagement pour les objectifs environnementaux du territoire.



Engager la filière porcine dans une démarche zéro pesticide, est-ce rentable ?

La Cooperl, coopérative agricole et agroalimentaire du Grand Ouest, a lancé Envi, une démarche de production de céréales zéro pesticide. Stéphane Fouéré, éleveur sur la commune de Plesder (35) et administrateur Cooperl, ainsi que Gildas Le Fessant, responsable de la filière ENVI, ont présenté le dispositif lors de la table ronde.

Le groupe Cooperl, leader français du cochon¹ et fabricant d'aliments pour bétail², a contractualisé avec 120 agriculteurs pour 800 hectares de céréales non traitées. Cette démarche « maison », appelée Envi, consiste en une certification à la parcelle. L'objectif est de produire des céréales sans pesticide, avec à la clé une valorisation des produits œufs et jambons vendus sous le logo « Agriculture alternative » avec la mention « céréales cultivées sans pesticide ».

Une démarche basée sur la recherche et développement (R&D)

« Une équipe de R&D a été constituée pour chercher des solutions aux impasses techniques du zéro pesticide », indique Gildas Le Fessant, responsable du service Efficience végétale de la Cooperl. La première étape a été de s'assurer de la certification possible de l'exploitation. La première certification, c'est la charte Environnement Cooperl qui met en place des obligations de moyens, des outils de traçabilité des pratiques culturales à partir du cahier de fertilisation et du registre phytosanitaire (Ginkco). « Cette charte Environnement constitue un sas vers la certification Haute valeur environnementale (HVE) de l'exploitation et implique forcément un changement de pratiques », poursuit Stéphane Fouéré, administrateur. L'éleveur peut choisir de mettre en place la démarche Envi sur une partie de ses parcelles en appliquant ni herbicide, ni fongicide, ni



Stéphane Fouéré, agriculteur (35) et administrateur Cooperl. ©Creseb

insecticide sur ses cultures. Pour les trois niveaux de certification, la Cooperl apporte des bonifications : 3 € la tonne de blé en charte Environnement Cooperl, 15 € la tonne en HVE et 47 € la tonne avec Envi. « J'ai envie de croire que ce sont ces plus-values qui inciteront les agriculteurs à s'engager dans la démarche », indique Stéphane Fouéré, engagé dans la démarche Envi depuis 5 ans et certifié HVE.

Pour le moment, la démarche Envi a fait ses preuves pour le blé, la marge brute dégagée étant aussi intéressante que pour le conventionnel. Mais pour le maïs, une différence de 300 € de marge brute existe entre le maïs Envi et le conventionnel. « Ce qui est moins incitatif pour le moment », reconnaît Gildas Le Fessant. D'ici 2030, la Cooperl envisage de produire 10 000 ha de blé sans pesticide.

Des verrous organisationnels et économiques

Dans la salle, certains agriculteurs et acteurs s'interrogent : est-il possible de massifier une telle production pour qu'elle soit rentable ? « Pour avoir des produits plus accessibles, nous misons sur l'amélioration du rendement de nos cultures grâce à la R&D », répond Gildas Le Fessant. Plus il y aura de céréales produites sans pesticide, et plus les filières œufs et jambons zéro pesticide se développeront. D'ailleurs, la progression de ces filières suppose la mise en place d'espaces de stockage et de triage dédiés. Or, la Bretagne est majoritairement pourvue de grands silos peu adaptés à ces besoins. « C'est un frein », reconnaît l'administrateur.

Concernant les critiques faites sur la rentabilité en maïs, la Cooperl mise sur la R&D mais aussi sur la diversification des cultures pour gagner en autonomie et réduire l'usage d'engrais chimiques. « Je plante des cou-

Gildas Le Fessant, responsable filière culture sans pesticides ENVI Cooperl. ©Creseb



verts végétaux et des mélanges à base de pois pour produire de la protéine », précise Stéphane Fouéré.

Une autre inquiétude, soulevée par la FRSEA, concerne la viabilité économique de la filière. Comment être concurrentiel face aux importations ? Pour Gildas Le Fessant : « C'est notre efficacité économique qui nous permettra d'être compétitif. »

Mais, qu'en est-il du consentement à payer, insiste le syndicat. « Il faut pour cela un État qui impose des contraintes fortes car ce ne sont pas les labels qui résoudre le problème, intervient l'économiste Alain Carpentier. Quand on achète bio, c'est comme si on faisait un don aux agriculteurs pour qu'ils continuent à produire dans un environnement de qualité. Or, si les consommateurs ne sont pas contraints dans leurs choix, la majorité d'entre eux ne sont pas assez "altruistes" pour que la filière fonctionne. »

Comme pour le PSE ou le PAT, la filière Envi ne sera efficace que si une régulation à l'échelle étatique est instaurée. « Transformer le système alimentaire n'est pas simple, il faut que ce soit une démarche collective », conclut l'économiste. ■

« Plus il y aura de céréales produites sans pesticide, et plus les filières œufs et jambons zéro pesticide se développeront. »

.....

1. 2 950 éleveurs pour 5,7 millions de porcs produits, 2,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires.
2. 1,3 million de tonnes à l'année.

L'après-midi, trois ateliers-débats ont été organisés en parallèle pour proposer aux participants d'approfondir la réflexion sur les freins et solutions à l'objectif zéro pesticide. Chacun d'eux a fait l'objet de trois présentations.

Donner à voir le risque pesticide

Dans cet atelier, les intervenants ont présenté les méthodes d'évaluation de la contamination par les pesticides, les failles dans l'appréciation du risque pesticide par les pouvoirs publics ainsi que le rôle des citoyens dans l'éveil des consciences.

La mesure de la contamination d'un cours d'eau se fait à l'aide d'échantillons prélevés de manière ponctuelle puis analysés en laboratoire. Les valeurs obtenues sont comparées à une norme fixée par la réglementation européenne. Mais évaluer la contamination réelle est difficile en raison de la multitude des molécules présentes, de la faible¹ concentration de certaines et des matrices concernées (eau, sédiments, biote²). La dynamique de contamination dépend des conditions pédoclimatiques³.



Véronique Gouy Boussada, hydrologue à Inrae, au sein de l'Unité Riverly. ©Creseb

La stratégie d'échantillonnage adoptée (zone d'analyse, fréquence et méthode) impacte particulièrement l'image de la contamination obtenue. « Il faut être vigilant sur les limites de l'échantillonnage utilisé pour interpréter correctement les résultats », explique Véronique Gouy Boussada, hydrologue à l'Inrae. Les stratégies d'échantillonnage ponctuel sont par exemple insuffisantes pour décrire l'évolution au cours du temps de la contamination réelle. Se développe alors l'échantillonnage intégratif passif, qui consiste à évaluer en continu la contamination d'un cours d'eau pour en donner une valeur moyenne. Cette technique « permet de rendre compte du passage des crues et de capter des molécules en très faibles concentrations sur la

durée » mais ne renseigne pas sur les pics de concentration.

Concernant l'analyse chimique, de nouvelles stratégies d'analyse non ciblée donnent une vision plus globale de la contamination. Et des outils biologiques émergents complètent ces analyses. Mais, quelle que soit la méthode d'échantillonnage choisie, la question des moyens humains et financiers dédiés à ces analyses, de notre capacité à les interpréter de manière pertinente, et de leurs impacts environnementaux reste entière.

Une ignorance maintenue par les pouvoirs publics

La thèse selon laquelle certains industriels entretiennent le doute sur la dangerosité des pesticides grâce à la controverse scientifique est prépondérante. Mais pour François Dedieu, sociologue à l'Inrae, c'est aussi « la manière dont a été construite, réglementée et organisée la gestion du risque en Europe depuis 75 ans » qui entretient ce doute. A travers l'exemple des équipements de protection individuel (EPI), il décrypte comment les pouvoirs publics écartent les nouvelles connaissances scientifiques, ou « savoirs inconfortables », qui remettent en cause les procédures même d'homologation, « produisant de manière involontaire une forme d'ignorance ». Les normes, la division du travail, les réglementations encouragent un processus de « déni organisé », qui se traduit par la mise en place de « changements limités » renforçant les équilibres institutionnels, le recours à des « promesses d'amélioration » exonérant de s'interroger sur les erreurs passées, ou encore, la mise en place de nouvelles procédures occultant l'objet des critiques. Enfin, le fait d'intégrer dans les modèles de calculs de l'exposition au risque

« Les normes, la division du travail, les réglementations encouragent un processus de « déni organisé ».

.....

.....



François Dedieu, sociologue à Inrae, au Laboratoire interdisciplinaire science innovation sociétés (Lisis). ©Creseb

pesticides les bonnes pratiques agricoles, ou de renforcer la prévention, contribue à reporter la responsabilité de l'intoxication sur les usagers. Ceux-ci développent alors « une culture du secret autour des maladies professionnelles qui participe à l'ignorance ». Loin d'être considérée comme un complot, « cette fabrique de l'ignorance entretient une forme d'illusion de la connaissance » qui permet de gouverner en préservant des systèmes considérés comme fonctionnels.

Une mobilisation par les associations

Pourtant, les citoyens aussi peuvent s'emparer de la question des pesticides. Pour Dominique Le Goux, animatrice d'Eau & Rivières de Bretagne, les trois principaux leviers de l'émancipation citoyenne sont la sensibilisation des publics à l'environnement, l'accompagnement à la décision publique par la participation aux instances de décision et l'opposition via des recours judiciaires. « L'action associative et les organisations citoyennes sont capables de dénoncer et condamner les incohérences, notamment réglementaires, et de forcer l'action publique », précise l'animatrice. Ainsi, dès 2001 la mobilisation d'Eau & Rivières de Bretagne face à



Dominique Le Goux, chargée de mission santé environnement, association Eau & Rivières de Bretagne. ©Creseb

Monsanto France a conduit à l'intégration dans la loi française « de l'interdiction de faire de la publicité pour des pesticides avec des mentions exagérément sécurisantes ». Un premier pas vers la loi Labbé qui interdit l'usage des pesticides dans les espaces verts publics⁴. Également, la Charte « Jardiner au naturel, ça coule de source » qui engageait collectivités, associations environnementales et jardinerie à sensibiliser le public aux impacts des pesticides, s'est traduite par la mise en œuvre du Certiphyto. Même si l'action associative peut donner lieu à des rapports de force parfois tendus, « c'est en produisant une pensée critique qui s'appuie sur un idéal accessible et une vision commune que nous réussirons à préserver nos biens communs, tels que l'eau », conclut Dominique Le Goux. ■

1. Inférieur à 1 µg/L.
2. Vies animale et végétale présentes.
3. Le type de sol, le climat et les pratiques agricoles influent sur la contamination.
4. Depuis le 1er juillet 2022, la loi s'applique aux propriétés privées, aux lieux fréquentés par le public et aux lieux à usage collectif.

« Le plan Ecophyto ne prend pas en compte le fait que les agriculteurs et leurs pratiques sont pris dans des systèmes agroalimentaires complexes et contraignants, qui les empêchent de s'affranchir aussi facilement des pesticides ».



David Bouillé, ingénieur CRAB et Sébastien Bouvet, agriculteur à Bédée (35). ©Creseb

Comment réussir la transition à l'échelle de son exploitation ?

Dans ce deuxième atelier, les intervenants ont présenté les freins et les leviers socio-économiques à la réussite d'une transition agricole à l'échelle d'une exploitation.

Dans un premier temps, c'est le sociologue, Alexis Aulagnier, qui a pris la parole pour présenter l'histoire du plan Ecophyto. Pour diminuer de moitié l'usage des pesticides, les politiques ont développé trois instruments : le réseau DEPHY qui vise l'échange de bonnes pratiques ; le bulletin de santé du végétal qui renseigne sur la pression phytosanitaire et le Certiphyto, qui forme à la "bonne" utilisation des pesticides. « Ce cadrage ne prend pas en compte le fait que les agriculteurs et leurs pratiques sont pris dans des systèmes agroalimentaires complexes et contraignants, qui les empêchent de s'affranchir aussi facilement des pesticides », explique le sociologue. Une autre erreur a été d'oublier au fur et à mesure du temps « la vision holistique de l'exploitation, en ne se concentrant que sur l'évaluation d'un ensemble de pratiques plus économes en intrants ». Ces deux erreurs expliquent l'échec du plan. Dans l'assemblée, plusieurs techniciens de coopératives et animateurs de bassins versants ont souligné le manque de pouvoir qui leur est conféré pour accompagner les changements de pratiques ainsi que le manque de lien entre leurs structures respectives pour impulser des changements à l'échelle des filières.

Passer en bio ?

L'objectif zéro pesticide demande de revoir le fonctionnement de son exploitation. Sébastien Bouvet, éleveur laitier à Bédée (35), a présenté sa trajectoire ayant conduit à son passage en bio. « J'ai commencé par améliorer au cours du temps mes pratiques agricoles en participant à des groupes, comme DEPHY », raconte-t-il. Son assolement a également évolué : des terres autrefois dédiées à la culture de céréales sont aujourd'hui des prairies. Et l'organisation du travail a été revue. L'embauche d'un salarié à temps plein sur l'exploitation ainsi que la délégation des travaux dans les champs à des prestataires

Mélissa Dumas, coordinatrice nationale systèmes de culture économes en intrants à Réseau CIVAM. ©Creseb



lui permettent de gagner du temps, qu'il dédie à l'élevage. « Avant, je pensais au fait de devoir faire mon quota laitier. Aujourd'hui, j'essaie de bien vivre de mon métier », explique-t-il. Dans son cheminement, il a été accompagné par David Bouillé, ingénieur à la chambre régionale d'agriculture. Ce dernier confie avoir dû réapprendre son métier, « passant d'un statut d'expert à celui d'accompagnateur ».

Former les futurs accompagnants

Supprimer l'usage des pesticides suppose donc un changement de paradigme de la part de l'exploitant mais aussi des personnes qui l'accompagnent. Les conseillers agricoles doivent donc être formés. Et c'est le rôle de Mélissa Dumas, animatrice au sein du réseau des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM). « Nous développons des outils pour aider les accompagnants à comprendre les attentes des agriculteurs et à construire avec eux un plan d'actions », explique-t-elle. Le métier de conseiller a évolué et il faut être capable de répondre aux nouvelles attentes des agriculteurs et proposer des solutions. Pour cela, le réseau CIVAM priorise le collectif : échange entre pairs, création de mémos à l'accompagnement et formations. « L'idée est que l'accompagnateur dispose d'un maximum d'outils pour agir en toute autonomie. » ■

Alexis Aulagnier, sociologue à l'Institut d'études politiques (IEP) de Bordeaux. ©Creseb



À quels échelons territoriaux doit être géré l'objectif zéro pesticide ?

Dans ce troisième atelier, les intervenants ont mis en évidence que les acteurs les plus impliqués dans le zéro pesticide ne sont pas toujours ceux qui ont les leviers d'actions les plus importants.

La pollution de l'eau par les pesticides limite la disponibilité de la ressource et engendre des coûts élevés pour la traiter. À l'échelle de la métropole rennaise, la Collectivité eau du bassin rennais (CEBR) a décidé d'améliorer la qualité de l'eau en jouant sur le volet agricole. Pour cela, elle a développé le projet Terres de Sources, dont l'objectif est de faire évoluer les pratiques des agriculteurs par le levier économique. « En 2017, nous avons créé le label Terres de Sources pour donner de la visibilité à leurs produits et générer le consentement à payer des consommateurs », présente Laurent Généau, directeur général de la CEBR. L'une des méthodes pour réduire l'usage des pesticides est de diversifier les



Jeanne Pahun, sociologue à Inrae au Laboratoire interdisciplinaire science innovation sociétés (Lisis). ©Creseb

cultures réalisées à l'échelle du territoire concerné. Ainsi, un agriculteur qui choisit de s'engager dans une démarche de progrès, peut décider par exemple de cultiver du sarrasin en plus de ses autres céréales. Mais encore faut-il pouvoir le vendre ! Pour cela, la CEBR se charge de mettre en relation le producteur avec un meunier capable de transformer le sarrasin. La valorisation économique des produits se fait ensuite de deux manières. D'abord, via la commande publique : par l'achat de denrées alimentaires labellisées pour leurs cantines, les collectivités rémunèrent les démarches de progrès¹. Puis, via la valorisation des produits auprès du grand public. Ce deuxième aspect du projet est en cours de concrétisation à travers la mise en rayon sur le territoire de produits issus d'exploitations engagées dans la démarche.

Aujourd'hui, l'enjeu est de « massifier » la production locale afin de prouver la viabilité de la démarche et « d'intéresser des acteurs plus importants tels que les coopératives ».

Collectivités territoriales, quel pouvoir ?

Le développement agricole est principalement géré à l'échelle européenne et nationale. Mais depuis 2000, des politiques alimentaires locales se mettent en place sur les territoires, souvent portées par les villes et les métropoles. En général, les volets agricoles de ces politiques urbaines ont une visée plus réformatrice de l'agriculture que celles menées par les régions. Cela s'explique par le fait que « les villes se font le relais politique des revendications citoyennes du mieux manger », indique Jeanne Pahun, sociologue à l'Inrae. Malheureusement, ces collectivités² ne disposent pas de compétences légales dans le domaine agricole. Elles utilisent alors des leviers juridiques et techniques dans les domaines de la qualité de l'eau et de la restauration collective pour repenser l'agriculture. « Toutefois, leur capacité d'action reste limitée car elles ne bénéficient pas de la capacité politique que peuvent mobiliser les régions, pour les concrétiser à large échelle », conclut la chercheuse.

Viser une régulation européenne ?

Pour Pierre Dupraz, économiste à l'Inrae, le scénario zéro pesticide dans un bassin d'alimentation en eau potable, permettrait des économies importantes en évitant des coûts sur les dispositifs de traitement et la main d'œuvre permanente. Il ressort des échanges qu'il faudrait aussi pouvoir intégrer le coût des dommages causés par les pesticides, notamment sur la santé humaine. A minima, il serait nécessaire d'aller vers l'interdiction des pesticides en ce qui concerne les protections de captages.

Laurent Généau, directeur général de la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR). ©Creseb



Les initiatives locales déployées pour aller vers le zéro pesticide se heurtent à un contexte mondial défavorable. En effet, la croissance démographique et l'augmentation de la richesse de certains pays génèrent une demande en produits agricoles croissante. De plus, pour Pierre Dupraz, il existe une incompatibilité à l'échelle mondiale entre la réduction de l'usage des pesticides et

l'objectif climatique : « Si on veut s'en passer et continuer à manger comme aujourd'hui, il faudra déforester pour

disposer davantage de terres agricoles et augmenter la fertilisation minérale. Ce qui génère davantage de gaz à effet de serre ». Et cela engendrera un coût des aliments bien plus élevé qu'aujourd'hui... « Il existe donc une impasse. Et c'est aux politiques européennes de s'en emparer », conclut le scientifique. L'objectif de l'Union européenne exprimé dans le Pacte vert à l'horizon 2050 est de sortir en douceur de l'usage des pesticides pour permettre de s'adapter et tester des systèmes alternatifs. ■

1. L'interdiction dans les marchés publics d'une préférence locale a été dépassée par la rédaction d'un appel d'offre public concernant non pas des denrées alimentaires mais l'achat par la collectivité d'une prestation de service de protection de la ressource en eau.
2. Communes, métropoles.

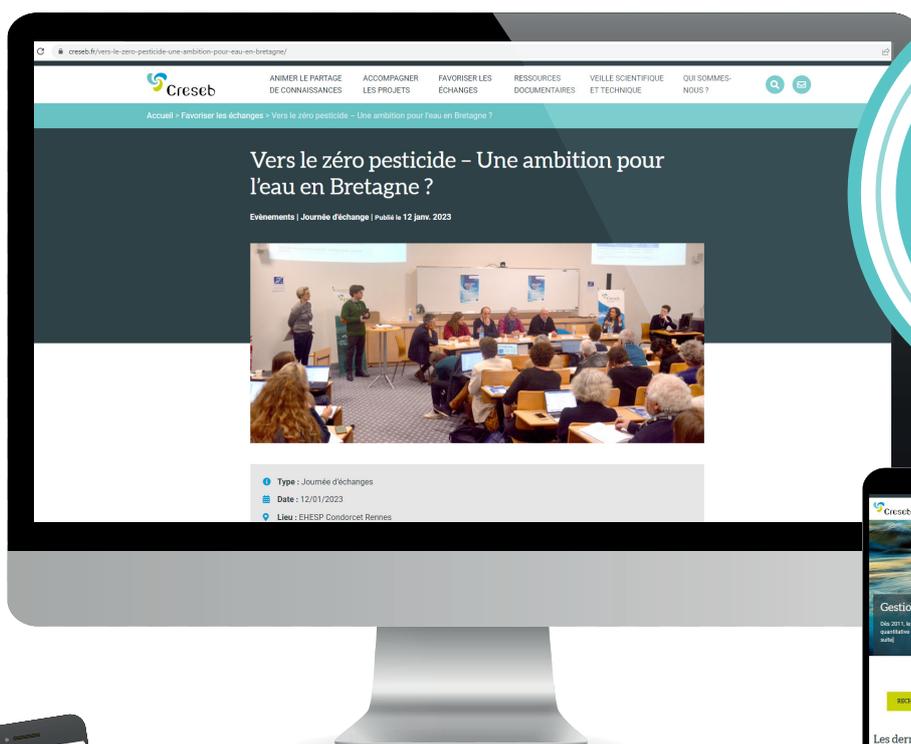


Pierre Dupraz, économiste à Inrae, UMR Structures et Marchés Agricoles, Ressources et Territoires (Smart). ©Creseb

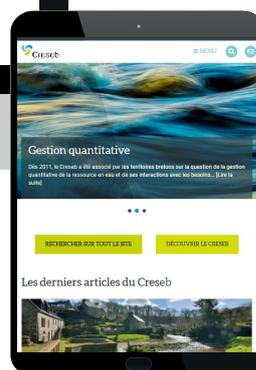
En savoir plus

Synthèse de connaissances, restitution de journées d'échanges, état d'avancement de projets scientifiques, ressources documentaires, veille scientifique et technique... Retrouvez toutes les informations relatives aux travaux et missions du Creseb sur le site internet.

WWW.CRESEB.FR



Retrouvez l'ensemble des exposés et des échanges dans l'article dédié à la journée, avec les replays et différentes ressources complémentaires.



QUOI DE NEUF ?

Abonnez-vous à notre Newsletter afin de rester informé sur l'avancée des travaux du Creseb et sur les parutions et actualités dans le domaine de l'eau.

RESTEZ CONNECTÉ



twitter.com/Creseb_Bretagne



Creseb Vidéothèque



283 avenue du Général-Patton
CS 21101 - 35711 RENNES Cedex 7

Cellule d'animation du Creseb

Courriel : creseb@bretagne.bzh - Tél. : 02.99.27.11.62

Romain PANSARD
Coordinateur

Elodie BARDON et Josette LAUNAY
Chargées du transfert scientifique

Stéphanie Cauvin
Assistante

Flavie le Noan
Intégratrice web - alternance

Responsables de publication :

Gérard Gruau et Michel Demolder,
co-présidents du Creseb

Rédaction : Marie Hilary, journaliste ; Creseb

Maquette / Photos : Creseb / Creseb,
M. Hilary, AdobeStock

Ce bulletin est réalisé grâce au concours
financier de la Région Bretagne